

LA DOUBLE PAUL VATINE

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention (DP) dans une règle des Instructions de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata est régie par les règles telles que définies dans l'Avis de Course

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : au club house

3. SIGNAUX FAITS A TERRE

3.1 Emplacement du mât de pavillons : sur la cale

3.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et l'avertissement : 60mn

4. PROGRAMME

samedi 19h : inscriptions, pot d'accueil

dimanche :

9h30 : Confirmation des inscriptions, briefing, présentation du parcours côtier

11h00 : signal d'avertissement

18h00 : proclamation des résultats, cocktail

5. PAVILLONS :

Le pavillon d'avertissement est le pavillon CN Paul Vatine

6. ZONE DE COURSE : entre Le Havre et Antifer

7. LE PARCOURS

1 parcours côtier, il sera décrit lors du briefing.

8. MARQUES

8.1 Marques de parcours : marques du balisage

8.2 MARQUE DE DEPART : Bouée bâton jaune

8.3 MARQUE D'ARRIVEE : LH16

9. LE DEPART

9.1 La ligne est matérialisée par le mât qui porte un pavillon orange sur le Bateau Comité à son extrémité tribord et le côté parcours de la bouée à l'extrémité bâbord de la ligne.

La zone de départ pour tous les concurrents sera située en baie du Havre.

Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ

9.2 **La ligne de départ sera orientée perpendiculairement à l'axe de la première marque à virer, ou de la côte à contourner pour y arriver**

9.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **10 mn.**

9.4 Les rappels individuels pourront être annoncés à la VHF sur le canal de course, mais pas moins d'une minute après son signal de départ. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de réparation. Ceci modifie la règle 62.1

10. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée

11. MODIFICATIONS DE PARCOURS

11.1 POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques de parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

11.2 REDUCTION DE PARCOURS

Un bateau du comité se tenant prêt d'une marque de parcours en arborant le pavillon « O » Oscar signifie : rejoignez directement l'arrivée sans passer par les marques suivantes du parcours.

Le pavillon vert avec le « O » signifie : laissez cette marque à tribord

Le pavillon rouge avec le « O » signifie : laissez cette marque à babord

L'absence de pavillon de couleur signifie : laisser cette marque comme convenu dans le parcours initial

Cette instruction pourra être donnée par VHF (06) sans que le comité soit prêt de la marque

12. TEMPS LIMITES

La fermeture de la ligne d'arrivée sera au plus tard à 17h00

13. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Heure limite de dépôt des réclamations : 1h00 après l'arrivée du 3ème

14. CLASSEMENT

Nombre de courses à valider pour constituer une série : **1**

Application du barème temps sur temps sans CVL du guide Osiris

15. REGLES DE SECURITE

15.1 Modalités du contrôle au retour :

- les bateaux devront signaler leur départ vers un autre port en se présentant au Bateau Comité ou en le contactant par VHF (canal 06). Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de course aussitôt que possible

15.2 La navigation dans le chenal de commerce du Havre (qui commence au segment LH3 – LH4) est interdite sous peine de disqualification sans instruction.

15.4 Canal VHF : 06

16. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

17. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € par incident, ou son équivalent.

ARBITRES DESIGNES :

le président du comité de course : **Antoine Mercier**

le président du jury :